

Le Fonds Solidarité

Logement

**Quelles sont les
différentes aides ?**



MÉTROPOLE

GRAND LYON



Besoin d'un garant et d'une aide financière à l'entrée dans le logement ?

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) accès

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE :

Les personnes mal logées, hébergées par un tiers ou par la famille, sans abris, sous locataires, en logement temporaire (appart hôtel, résidences hôtelières) ayant une proposition de logement en cours

CRITÈRES :

- Les revenus pris en compte ne doivent pas être des bourses d'étude ou des pensions alimentaires versées par la famille
- Les ressources sont soumises à un plafond

LE FSL ACCÈS

La Métropole de Lyon peut se porter garant pour une durée de 12 à 36 mois, selon le logement proposé.

Le FSL accès permet également des aides financières non-remboursables :

- Dépôt de garantie (caution)
- Premier mois de loyer
- Frais d'agence
- Frais d'assurance habitation (devis nécessaire)
- Déménagement (devis nécessaire)

COMMENT DEMANDER LE FSL ACCÈS ?

Les demandes doivent être faites à compter de la proposition de logement, dans le parc privé, ou de l'attribution, dans le parc social.

- Soit en ligne sur le site Toodego :



- Soit par voie postale en téléchargeant le formulaire

https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/habitat/fsl_demande-aide-acces-logement.pdf

et en l'envoyant à l'adresse suivante :

METROPOLE DE LYON
Direction de l'Habitat et du Logement
Service inclusion par le logement
20, rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon cedex 03

Suite à la demande, une notification de décision sera envoyée au demandeur, au bailleur et au référent social.



Besoin d'être accompagné dans votre logement ?

Le FSL accompagnement social lié au logement et le Bail glissant

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

Il s'agit d'un accompagnement spécifique et individuel mis en place par des associations spécialisées dans le domaine du logement. Elles peuvent être simples, renforcées et très renforcées selon les difficultés rencontrées.

Il y a trois types d'ASLL :

- L'ASLL accès / installation
- L'ASLL recherche
- L'ASLL maintien / prévention des expulsions

La durée de la mesure est de 6 mois minimum, renouvelable 2 fois.

LES OPÉRATEURS

- L'Alpil
- Alynea
- AVDL
- CLLAJ
- France Horizon
- LAHSO
- Le Mas
- Soliha
- Habitat et Humanisme
- Forum Réfugiés
- Santé Mentale et Communautés
- Fondation Armée du Salut
- Fondation Notre Dame des Sans Abris
- ARALIS
- Foyers Matter
- Mission Locale de Vénissieux

LE BAIL GLISSANT

Le bail glissant, ou gestion locative adaptée (GLA), comporte le portage du bail par une association et un accompagnement social en parallèle.

L'association porte le bail et est titulaire du contrat de location. La personne est donc sous-locataire pour une durée de 18 mois maximum. A cette échéance, le bail glisse et la personne devient locataire en titre.

LES OPÉRATEURS

- Habitat et Humanisme
- Alynea
- LAHSO
- France Horizon
- Le MAS
- Entre2toits
- L'ARHM
- Fondation Armée du Salut
- Fondation Notre Dame des Sans Abris
- AVDL

COMMENT SOLLICITER UN ASLL OU UN BAIL GLISSANT ?

Les demandes se font nécessairement par le biais d'un travailleur social de proximité dans un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou une Maison de la Métropole de Lyon (MDML).

Pour trouver la Maison de la Métropole de Lyon la plus proche de chez vous, se rendre sur grandlyon.com :





Besoin d'être aidé pour des loyers ou des factures d'énergie impayés ?

Le FSL maintien et énergie

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE :

Les personnes locataires de leur logement public ou privé, pour lequel elles font face à des impayés de loyers / de factures d'eau / d'électricité / de gaz

CRITÈRES :

- Les sommes dues concernent le logement dont la personne est actuellement locataire
- L'aide est conditionnée à un plafond de ressource
- Le montant des aides est limité

LE FSL MAINTIEN

Si vous avez des loyers impayés que cela soit dans le parc privé ou le parc public, le FSL maintien peut, sous conditions, vous apporter un soutien financier pour le remboursement de votre dette.

LE FSL ÉNERGIE

Vous faites face à des factures d'eau, d'électricité ou de gaz que vous ne parvenez pas à payer où pour lesquelles vous avez un retard de paiement ? Le FSL énergie peut, sous conditions, vous permettre de payer tout ou partie de la somme due.



COMMENT SOLLICITER UN FSL MAINTIEN OU ÉNERGIE ?

Les demandes de FSL maintien et énergie se font nécessairement par le biais d'un travailleur social de proximité dans un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou une Maison de la Métropole de Lyon (MDML).

Pour trouver la Maison de la Métropole de Lyon la plus proche de chez vous, se rendre sur grandlyon.com :



Des questions ? L'équipe du FSL de la
Métropole de Lyon est à votre disposition :
fsl@grandlyon.com

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com